

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 4

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Colis de fin d'année au bénéfice des associations seniors - Attribution du reliquat.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
116-22**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Depuis de nombreuses années, le département procède, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen, à la constitution de colis alimentaires de fin d'année au bénéfice des personnes âgées.

Le nombre de colis est de 74.000 afin de satisfaire le plus grand nombre de seniors.

Par délibération N°54 du 29 mai 2015 a confirmé le lancement de la procédure d'appel d'ouvre ouvert européen destinée à réaliser l'achat de ces colis alimentaires et a également autorisé à ce que le reliquat éventuel des colis non distribués aux associations seniors le soit aux associations caritatives du département.

Par ailleurs, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015, la possibilité de distribution du reliquat a été également élargie aux EPAHD et Foyers logements associatifs.

CONTENU DU PROJET

Je vous propose, au regard de l'importance des actions de solidarité, de lutte contre l'isolement menée par notre collectivité en direction des personnes fragiles et isolées que la distribution du reliquat de 1.000 colis de fin d'année puisse également bénéficier au service du SAMU Social de la Ville de Marseille, qui prend en charge dans le cadre de ses missions les personnes les plus démunies et exclues de notre société.

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir vous prononcer favorablement sur cette proposition qui est sans incidence financière et d'approuver le modèle de convention ci-joint.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL